

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D108_300923

**DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION
D.S.P. T.H.D.
Passation de l'avenant N°8 - Autorisation**

L'avenant n°5 au contrat de délégation de service public très haut débit définissait l'opération visant à transformer le réseau construit par TUTOR en 2010 et repris par COVAGE puis Altitude Infra.

Cette opération, perturbée par l'épidémie de COVID19, arrive à son terme et des mises au point sont nécessaires sur plusieurs sujets :

- règlement des pénalités de retard accumulées
- définitions précises des statuts des prises
- résolution des blocages et moyens
- régime de pénalités

Les négociations, menées notamment par Michel MARESCOT, Premier Vice-Président, ont permis d'aboutir à un protocole d'accord concernant le règlement des pénalités à hauteur de 1,5M€ de compensations en travaux : (voir annexe)

- Mise en place d'un dispositif et d'un fonds doté de 600K€ permettant le traitement des raccordements « complexes »

- Financement de raccordements de sites « smart city » à hauteur de 250K€

- Sécurisation de la collecte reliant CCCCf aux backbones nationaux à hauteur de 350K€

le solde, soit 300K€, constituant une réserve pouvant être affectée aux besoins futurs.

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission Prospective nouveaux Projets - Communication réunie en séance le 14 septembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

Adopter les modalités définissant les compensations dues aux retards des travaux associés à l'avenant n°5

Autoriser la passation de l'avenant n°8

Habiliter le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOPTE les modalités définissant les compensations dues aux retards des travaux associés à l'avenant n°5

AUTORISE la passation de l'avenant n°8

HABILITE le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville